

# **DÉLIBÉRATION**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Poitiers

Conseil Municipal du	30 janvier	2023	à	18h00
N°ordre	17		Titre	Tarifs funéraires à compter du 1er mars 2023 - Budget
N° identifiant	2022-031	2022-0310		Principal
Rapporteur(s)	M. Vincer	nt GATEL		
(S)		24/01/2023		
Date de la convocation	24/01/202			
Président de séance	Mme Léo	onore MONCOND'HUY	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Vincent 0	GATEL		
Membres en exercice	53			
Quorum	27			
Présents	41	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAULT Conseillers municipaux		
Absents	2	M. Alain CLAEYS - Mm	e Agnès	DIONÉ <b>Conseillers municipaux</b>

Mandats	10	Mandants	Mandataires	
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD	
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER	
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN	
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER	
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL	
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD	
		Mme Zoé LORIOUX CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS	
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT	
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE	
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE	

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.
	Sorties de Mme Alexandra BESNARD et M. Théo SAGET.
	Sont sorties Mmes Samira BARRO-KONATÉ, Élodie BONNAFOUS (mandataire de Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER) et Coralie BREUILLÉ-JEAN (mandataire de M. Laurent LUCAUD).
	Ne prend pas part au vote à titre personnel, Mme Agnès DIONÉ.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
otadio par.	

Service référent	Direction générale des services Mission Relations Habitants - Usagers
------------------	--

Pour rappel la loi de finance 2021 a abrogé l'article L. 2223-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux produits des taxes funéraires sur les convois, les inhumations et les crémations que peuvent percevoir les communes. L'application de cette mesure a généré pour la commune de Poitiers un manque à gagner de l'ordre de 90 000 €.

C'est pourquoi, à compter de 2022, la grille tarifaire a été modifiée afin de recouvrer une partie de la perte de cette recette et d'harmoniser les durées d'attribution entre les concessions de terrain et les columbariums.

Pour 2023, la volonté est de poursuivre cette compensation et de prendre en compte les conditions économiques actuelles.

Par ailleurs, un réajustement des tarifs est nécessaire entre les concessions de terrain familiales pour un cercueil d'une durée de 15 ans et celles de 30 ans afin de mettre en cohérence la durée et les tarifs.

Il vous est proposé d'appliquer à compter du  $1^{\rm er}$  mars 2023 une majoration de ces tarifs de l'ordre de 4,20 % selon la grille suivante :

#### **CONCESSIONS**

Concessions de terrain pour cercueil (2 m²)				
15 ans (individuelle)	189 €			
○ Tarif au m²	95 €			
15 ans (familiale)	219 €			
o Tarif au m²	110 €			
30 ans	357 €			
○ Tarif au m²	179 €			
50 ans	887 €			
○ Tarif au m²	444 €			
Concessions de terrain pour caveaux à urnes (0,80 m*0,80 m)				
15 ans	129 €			
30 ans	173 €			
50 ans	474 €			
Concessions de case de columbarium ou de caveaux à urnes				
15 ans	373 €			
30 ans	525 €			
50 ans	838 €			

### **DROIT FUNÉRAIRE**

Droits de dépôt en caveau provisoire	
Les deux premiers jours	Exonérés
les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte	
À partir du 3 <sup>ème</sup> jour et par période de 30 jours.	75€
Dans la limite de 3 cercueils maximum ; toute période commencée est due.	
les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte	

#### Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur la grille de tarification
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à ce sujet

# d'imputer les recettes correspondantes à l'article 70311 du budget Principal.

POUR	37		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	7	M. Anthony BROTTIER, Mme Isabelle CHÉDANEAU, Mme Carine GILLES, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET, Mme Sylvie SAP.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	7	Mme Samira BARRO-KONATÉ, Mme Alexandra BESNARD, Mme Élodie BONNAFOUS, Mme Coralie BREUILLÉ- JEAN, Mme Zoé LORIOUX CHEVALIER, M. Laurent LUCAUD, M. Théo SAGET.	Vincent GATEL
RESULTAT DU VOT	-E	Adonté	1

## RESULTAT DU VOTE

Adopté	

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-170592- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	